

COMPTE - RENDU DU CONSEIL DE L'IAE

20 mai 2019 à 18 h 00

Membres du conseil présents :

- Collège A : MAMONTOFF Anne-Marie - BRIEC Walter
- Collège B : GEORGE Alain
- Collège D - Usagers : Non
- Collège des personnalités extérieures : BRUNET Raymond - CHIAVOLA Jean-Pierre - FAMBOUENA Philippe
- Collège des BIATSS : LABRIC Martine - KAMOKOUE Setti

Membres ayant donné procuration :

- MASSOT-BERTHAUD Véronique à GEORGES Alain
- BOTTI Laurent à GEORGES Alain
- BECHTET Pascal à BRUNET Raymond
- BRUNET Annabelle à BRUNET Raymond
- PEYTAVIN Eric à CHIAVOLA Jean-Pierre

Membres assistant de droit à titre consultatif ou membres invités :

- MANNARINI Michel, Directeur de l'IAE
- COMMANDRE Monique, Directrice de l'antenne de Mende (visioconférence)
- LACOUR Serge, Directeur Général des Services
- PEYPOCH Nicolas
- CANTIER Marie-Noëlle, secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Président du Conseil qui prend note des 5 procurations : 13 membres du conseil sont présents ou représentés. Le quorum est atteint.

1. Approbation du PV du conseil plénier du lundi 25 mars 2019

M. BRUNET demande que soit modifié sur le PV le fait que le Président du Conseil ne puisse pas aller au-delà de 2 mandats de 3 ans.

→ Approuvé à l'unanimité.

2. Calendriers universitaires 2019 – 2020

Mme LABRIC précise qu'il s'agit, d'une part des calendriers universitaires transmis par le SEVEHO et qui concernent aussi bien les formations en alternance qu'en non-alternance, chaque formation ayant son propre calendrier.

On y trouve l'évaluation des enseignements et il est d'ailleurs précisé qu'une modification au niveau du lancement de l'évaluation a été effectuée pour Mende, en effet ce sera en janvier 2020 au lieu de mars ou avril prévu par Mende.

Sont également prévus les conseils de perfectionnement, 1 par an pour chaque formation.

Il est précisé que Mende a une 2^{ème} session pour les soutenances contrairement à Perpignan qui n'en a qu'une.

Dans la même optique, des calendriers spécifiques à l'alternance sont repris pour une meilleure visibilité. Il est rappelé qu'il avait été demandé aux responsables pédagogiques de faire en sorte que lorsqu'une formation était en alternance, une autre soit à l'IAE pour éviter les problèmes de la disponibilité des salles de cours.

A Mende il n'y a que les licences pro CNEA et TAFT qui sont en alternance et en apprentissage.

→ **Approuvé à l'unanimité**

3. Modifications des maquettes des diplômes nationaux

Mme LABRIC rappelle que chaque année, le SEVEHO demande aux composantes s'il y a des modifications à la marge à apporter au niveau des maquettes, modifications qui ne doivent pas changer le volume horaire.

- M. GEORGE précise que pour le Master CI une permutation est faite ; le « Serious Game » prévu initialement au 2^{ème} semestre passe au 1^{er} semestre et le cours « Techniques de négociation commerciales » passe au 2^{ème} semestre, ceci pour une meilleure cohérence pédagogique. Ces modifications permettront aux étudiants de mieux se connaître et connaître leur limite sur les systèmes de gestion, la connaissance financière, sur le management et la négociation etc.... Il semble plus cohérent de leur faire comprendre en début d'année ce qu'ils ont intérêt à apprendre plutôt que de leur faire découvrir à la fin du second semestre ce qu'ils ont appris.

- M. MANNARINI indique que 2 modifications sont à noter en Licence 3 Sciences de Gestion avec le rééquilibrage des coefficients. En effet, la matière « Entrepreneuriat et Gestion des PME » avait un fort coefficient à 5 et était la seule matière avec un tel coefficient ce qui explique le déséquilibre. Cette modification intervient à la suite de remarques d'étudiants lors du conseil de perfectionnement.

La 2^{ème} modification concerne l'harmonisation du coefficient des stages avec la L3 Management du Tourisme avec une durée de 8 semaines, la même qu'en L3 Science de gestion.

- M. PEYPOCH indique que pour le M2 THI il y a deux modifications d'intitulé :
 - « Méthodes quantitatives de gestion » devient « Mesures de la performance client » au 1^{er} semestre et « Audit touristique et hôtelier » devient « Gestion des ressources humaines » au semestre 4.

Ces modifications ont été demandées par les étudiants lors des conseils de perfectionnement.

Mme MAMONTOFF s'étonne de la possibilité de modifier les maquettes en cours de contrat.

MM. PEYPOCH et MANNARINI expliquent que cela est possible dès lors où le volume horaire maquette ne change pas.

Ces 2 modifications concernent les sites de Perpignan et Mende.

→ **Approuvé à l'unanimité**

4. Conventions :

a. Service des douanes :

M. GEORGE précise que cette convention permettra au service des douanes d'être habilité à intervenir auprès des étudiants du M2 CI et du Master GAMP. Cette convention va permettre de profiter des cours qui existent déjà au sein du Ministère et de la Direction des douanes. Avec cette convention, l'accès à l'ensemble des supports de formations sera possible et les intervenants, qui sont des fonctionnaires des douanes ainsi que le Directeur du service régional des douanes pourront les utiliser. Il précise qu'avec les intervenants professionnels, les étudiants ont été un peu perdus avec la masse d'informations qui leur ont communiquées. Il est précisé que cette convention n'a aucune incidence financière pour l'IAE. D'ailleurs, le Directeur Régional des douanes est intervenu à titre gracieux. Il est également précisé qu'un questionnaire de satisfaction a été élaboré à destination des étudiants dans un souci de recherche de qualité à l'intention de l'IAE et du service général des douanes. Mme LABRIC précise que les syllabus ont également été élaborés, détaillant toutes les compétences qui sont formulées. Actuellement, il y a des postes à pourvoir au sein des douanes.

b. Département de la Lozère

Mme COMMANDRE explique que cette convention financière est reconduite dans les termes de celle de 2018 et qu'elle couvre le fonctionnement pédagogique des diplômes IAE dispensés à Mende. Le service juridique demande à ce que le conseil de l'IAE se positionne avant le passage de la convention dans les conseils centraux. M. BRUNET demande si avec le rayonnement de la cérémonie de remise des diplômes, il peut y avoir une répercussion financière sur cette convention. Non pour Mme LABRIC puisque cette convention a déjà été votée. M. BRUNET demande si ce serait possible pour la convention prochaine qu'il soit demandé une participation pour la cérémonie. M. LACOUR lui précise que le Département de la Lozère souhaitait diminuer le montant alloué, mais après discussion avec le Président de l'UPVD il n'y a eu que 2 500 € de moins. Il peut être envisagé de demander de rétablir cette somme. Mme LABRIC précise que la somme octroyée est décidée par rapport au bilan pédagogique et financier établi par Mme COMMANDRE. De même un budget prévisionnel est transmis. Mme LABRIC indique que dans son budget prévisionnel 2019, le remplacement des 23 ordinateurs et le désenfumage n'avaient pas été comptabilisés (pas connaissance de la problématique). Mme COMMANDRE précise que le Conseil départemental s'engage initialement sur le fonctionnement pédagogique et non pas sur les dépenses de patrimoine. M. LACOUR confirme que la dépense des 23 ordinateurs (23 000 € environ) et du désenfumage (environ 7 000 €) est bien prévu au BR1. Mme COMMANDRE indique que les fonds du BR1 n'étant disponibles qu'en juillet, cela va retarder l'achat des ordinateurs qu'elle aurait souhaité dès la prochaine rentrée. De plus, concernant la problématique du désenfumage, il est nécessaire de faire le bon de commande dans les meilleurs délais (les services concernés étaient au courant) car la Commission de sécurité doit passer début de l'automne.

c. Association 48FM Mende

Mme COMMANDRE précise que cette convention n'a aucune incidence financière. Il s'agit d'une petite radio associative qui émet sur la ville de Mende et le département. Elle rend service au site de Mende en relayant toutes les manifestations, les actions de l'antenne.

Cette convention est établie à la demande de la radio pour leur permettre d'attester auprès de leurs financeurs la pérennité des actions qu'ils mettent en place.

→ Approuvé à l'unanimité

Convention internationale

La convention avec l'Université de Macao en Chine est reportée dans un prochain conseil au 1^{er} semestre. Des points pédagogiques sont encore en discussion.

Pour information :

Plaquette CFET Certification formation Excellence du Tourisme

M. PEYPOCH explique qu'il s'agit de la labellisation de la Formation d'Excellence en Tourisme. Il précise que l'IAE est le seul établissement ainsi que cette formation à bénéficier de ce label dans toute la région Occitanie Pyrénées Méditerranée. A l'heure actuelle seulement une vingtaine de formations sont labellisées en France. Cette labellisation est un avantage pour Perpignan et a pour but de renforcer l'attractivité des étudiants dans la formation au niveau international et cela donne une lisibilité sur les critères de recherches internationales également.

Recrutement de 2 MCF

- a. Un en Management du Tourisme
- b. Un en Management

M. MANNARINI précise que les COS ont eu lieu, les sélections ont été faites et doivent maintenant être confirmées dans les prochains conseils centraux.

A la question de Mme COMMANDRE sur les dossiers HCERES, M. MANNARINI lui précise qu'au niveau de l'établissement, tous les dossiers d'auto-évaluation non pas encore été rendus, que Mme LACROIX, Vice-Présidente Formation accorde un délai supplémentaire. Pour l'IAE tout a été transmis.

A la question de Mme MAMONTOFF sur les nouvelles maquettes, M. PEYPOCH lui précise que pour le moment il n'y a pas encore eu de réunion, que le travail effectué ne porte que sur l'architecture globale de l'offre de formations et que tous les enseignants concernés seront invités aux prochaines réunions lorsque le travail débutera.

M. MANNARINI enverra aux enseignants, dès le lendemain la « proposition » de l'offre de formations globale des licences et masters, il précise qu'il y a quelques avancées, des échanges ont eu lieu avec les VP, en équipe de direction, DGS etc...

Il conseille de ne pas trop tarder en ce qui concerne le travail sur les nouvelles maquettes afin de les chiffrer et voir si par rapport à l'enveloppe qui a été accordée par la présidence, cela coïncide.

Une réunion de travail, de réflexion, durant laquelle beaucoup d'informations seront communiquées aura lieu le 25 juin avec tous les enseignants titulaires.

Il faudrait envoyer avant l'été un projet avancé de la nouvelle offre afin de permettre aux services concernés d'avoir une idée des propositions. L'échéance pour rendre une 1ère copie est le 27 septembre. La 2^{ème} phase pour la nouvelle offre de formations et audit aura lieu en 2020 par l'HCERES. Les nouvelles maquettes débiteront en 2021 pour 5 ans.

M. BRUNET informe que le prochain audit de certification « Qualicert » se déroulera le 06 juin.

Le Président clôture le Conseil plénier à 19 h 15.